

Chemins de fer nationaux par des employés du réseau ou par des entreprises privées. Chaque fois, le ministre m'a répondu qu'aucune décision n'avait encore été prise. Pourrait-il me dire s'il y a du nouveau à ce sujet?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, la question n'a pas été étudiée depuis ce temps-là.

#### VENTE DE BEURRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) me permet-il de lui poser une question? Je ne l'ai pas prévenu comme il est d'usage de le faire mais je suis certain qu'il a vu ce qui suit en gros titres dans la première page du *Journal* de ce matin: "On prétend que 150,000 livres de beurre frelaté sont vendues quotidiennement à Montréal". Vu que c'est une pratique illégale et très dangereuse, nous aimerions savoir ce que le ministre pense de l'exactitude de ce rapport. J'espère qu'il est en mesure d'en nier la véracité.

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Comme l'a pensé l'honorable député, dès que j'ai vu cet article dans les journaux de ce matin, j'ai pris des renseignements et j'ai appris que 1,396 échantillons de beurre prélevés dans la province de Québec en 1934 avaient été analysés et que dans un seul cas on avait constaté que le beurre était frelaté; une condamnation en a résulté d'ailleurs.

L'hon. M. MOTHERWELL: Dans ce cas, cette nouvelle ne semble nullement justifiée.

#### CHEMINS DE FER NATIONAUX

RAPPORT DE GEORGE A. TOUCHE & COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher): Le ministre des Chemins de fer peut-il me dire à quels membres du comité le rapport supplémentaire de Touche & Company a été envoyé?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer): Avant l'entrée de l'honorable député, j'ai fait un court exposé. Mais je veux bien revenir brièvement sur mes explications. C'est vendredi, sauf erreur, que nous avons reçu des exemplaires, que nous avions demandés expressément, de ce rapport de la société Touche. Il n'y en avait pas pour tout le monde, mais, samedi, j'ai donné instructions à mes subalternes d'en commencer l'envoi aux membres du comité. Le ministère en a déjà expédié un certain nombre. Comme nous procédons par ordre alphabétique et que le nom de mon honorable collègue est près de la tête de liste, il devrait être de ceux qui

ont reçu de ces exemplaires. Il en trouvera peut-être un dans sa boîte postale. Les fonctionnaires en ont envoyé un certain nombre samedi et d'autres, aujourd'hui. Nous faisons faire des copies supplémentaires que nous envoyons au fur et à mesure aux membres du comité. L'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. Hanbury) a dit que les journaux ont obtenu communication de ce rapport. Peut-être un membre du comité qui avait reçu sa copie l'a-t-il montrée à un journaliste. Mais il n'y a rien de secret là-dedans. Ce rapport n'est que le développement du premier et, je le répète, les membres du comité en auront des copies dès que nous aurons pu les faire faire.

#### COMMISSION D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Je note que 5,783 civils ont acheté des terres de la Commission d'établissement des soldats, et que 2,077 de ces terres sont occupées par des colons établis en vertu du plan d'établissement des familles anglaises.

Les cultivateurs, qui ont acquis ainsi des terres réservées à cette commission, peuvent-ils bénéficier de la loi des arrangements entre cultivateurs et créanciers, pour faire modifier le marché conclu avec la commission?

L'hon. W. A. GORDON (ministre de l'Immigration et de la Colonisation): Je n'ai pas le texte de la loi sous les yeux, mais, à mon avis, tout colon exploitant une ferme en vertu d'un marché passé avec la commission peut demander à bénéficier de la loi des concordats.

#### ORGANISATION DU MARCHÉ DE LA POMME DE TERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P. J. VENIOT (Gloucester): Le ministre de l'Agriculture a bien voulu m'envoyer une copie des règlements relatifs à l'organisation du marché de la pomme de terre dans l'Est. Beaucoup de personnes m'ont demandé des copies de ce règlement, mais, si je ne me trompe, on n'en a pas fait imprimer une grande quantité. Je me demande si le ministre peut en faire imprimer pour tous les intéressés.

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'agriculture): J'examinerai la question avec plaisir et je répondrai ensuite à mon honorable collègue.

#### LIQUIDATION DES DETTES COMMERCIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je désire poser une question au ministre des Finances. En vertu de la loi des